

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121129-2012_B429-DE
Date de télétransmission : 05/12/2012
Date de réception préfecture : 05/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B429

OBJET : Aménagement de l'espace - Commune de Cabriès - Dérogation à l'interdiction d'ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle

Le 29 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Halle des Sports de Venelles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Excusé(e)s :

BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles

Monsieur Jean-Claude PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Jean-Claude PERRIN

Thématique : Aménagement de l'espace

Objet : Commune de Cabriès : Dérogation à l'interdiction d'ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La commune de Cabriès a engagé une procédure de mise en compatibilité de son POS en vue de réaliser une opération de logements sociaux. Par courrier en date du 25 octobre 2012, elle a saisi la CPA s'agissant des dérogations à l'interdiction d'ouverture à l'urbanisation au titre de l'article L122-2 en l'absence de SCOT approuvé.

Exposé des motifs :

La commune de Cabriès a engagé une mise en compatibilité de son POS par déclaration de projet en vue de réaliser une opération de 50 logements sociaux au sud du pôle urbain de Calas, route de la Bellandière. L'enquête publique doit se terminer fin novembre et la procédure sera approuvée par décision du Conseil municipal début janvier.

La commune nous a adressé un courrier en date du 25 octobre 2012 pour obtenir une dérogation à l'interdiction d'ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle conformément à l'article L 122-2 du code de l'urbanisme.

Le terrain d'assiette du projet, d'une superficie de 13 553 m² est composé de deux parcelles communales, actuellement classées en secteur ND1 et qui seront ensuite classées en secteur UD7a et UD7b.

Le projet sera composé de 38 logements locatifs sociaux (2/3 PLAI et 1/3 PLUS) organisés en petits immeubles semi-collectifs (R+1 à R+2) et de 12 maisons individuelles en accession sociale à la propriété. L'opération disposera d'une densité de 37 logts/ha. La moitié du programme sera composée de logements de type 3.

Considérant l'absence d'inconvénients excessifs de l'urbanisation envisagée pour les communes voisines, pour l'environnement ou pour les activités agricoles, au regard de l'intérêt que représente pour la commune la révision du plan,

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 122-2, L.123-8 et L.123-9,

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée, relative à la Solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU),

VU la loi n° 2003-590, Urbanisme et habitat du 2 juillet 2003,

VU l'arrêté inter préfectoral du 15 décembre 2000 portant extension du périmètre de la Communauté de communes du Pays d'Aix et sa transformation en Communauté d'Agglomération,

VU les arrêtés préfectoraux en date du 4 et du 12 août 2005 portant définition du périmètre de SCOT,

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau et notamment de se prononcer sur les dérogations à l'interdiction d'ouverture à l'urbanisation énoncée à l'article L.122-2 1^{er} alinéa du Code de l'urbanisme,

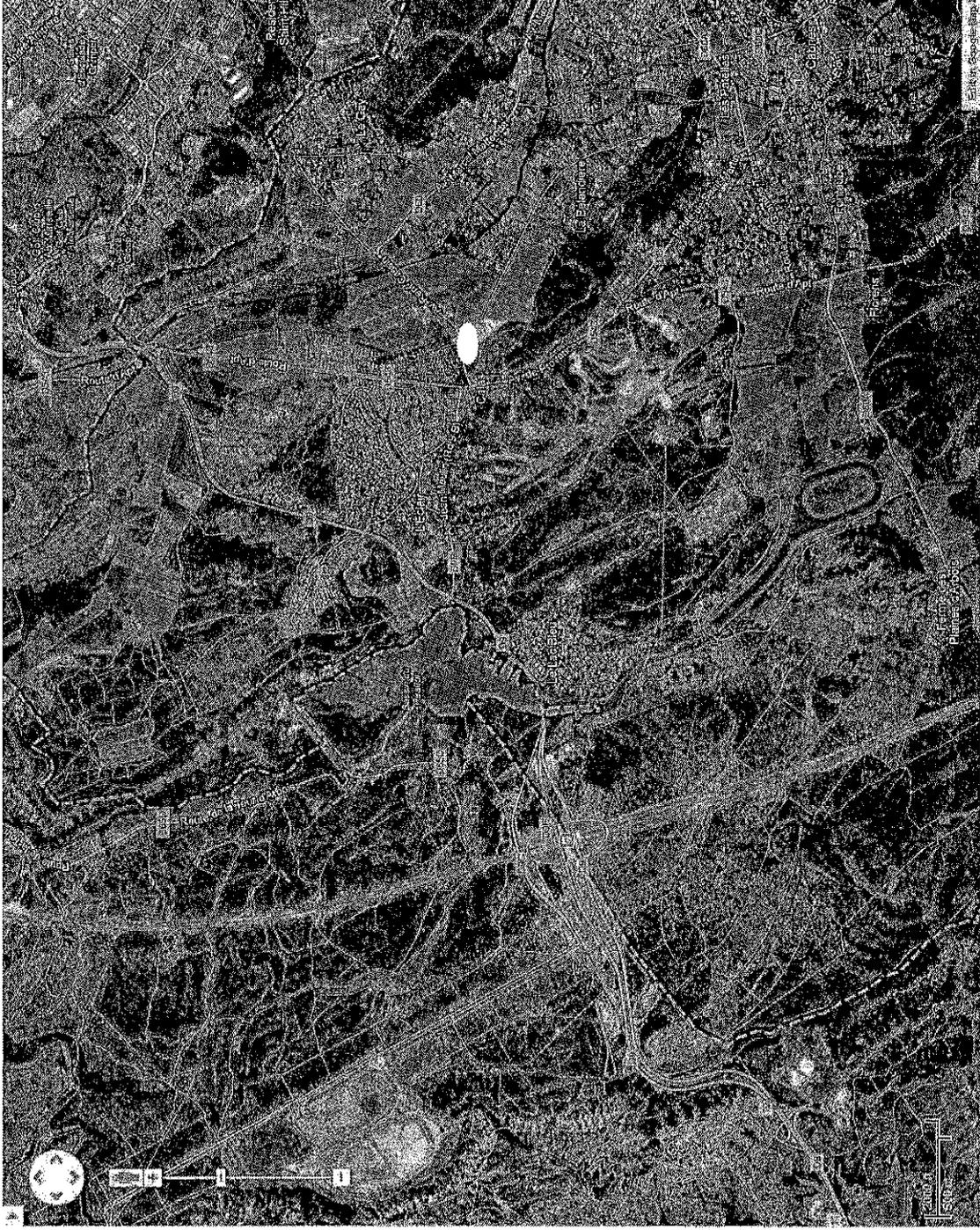
VU la demande de la commune de Cabriès en date du 25 octobre 2012,

Dispositif :

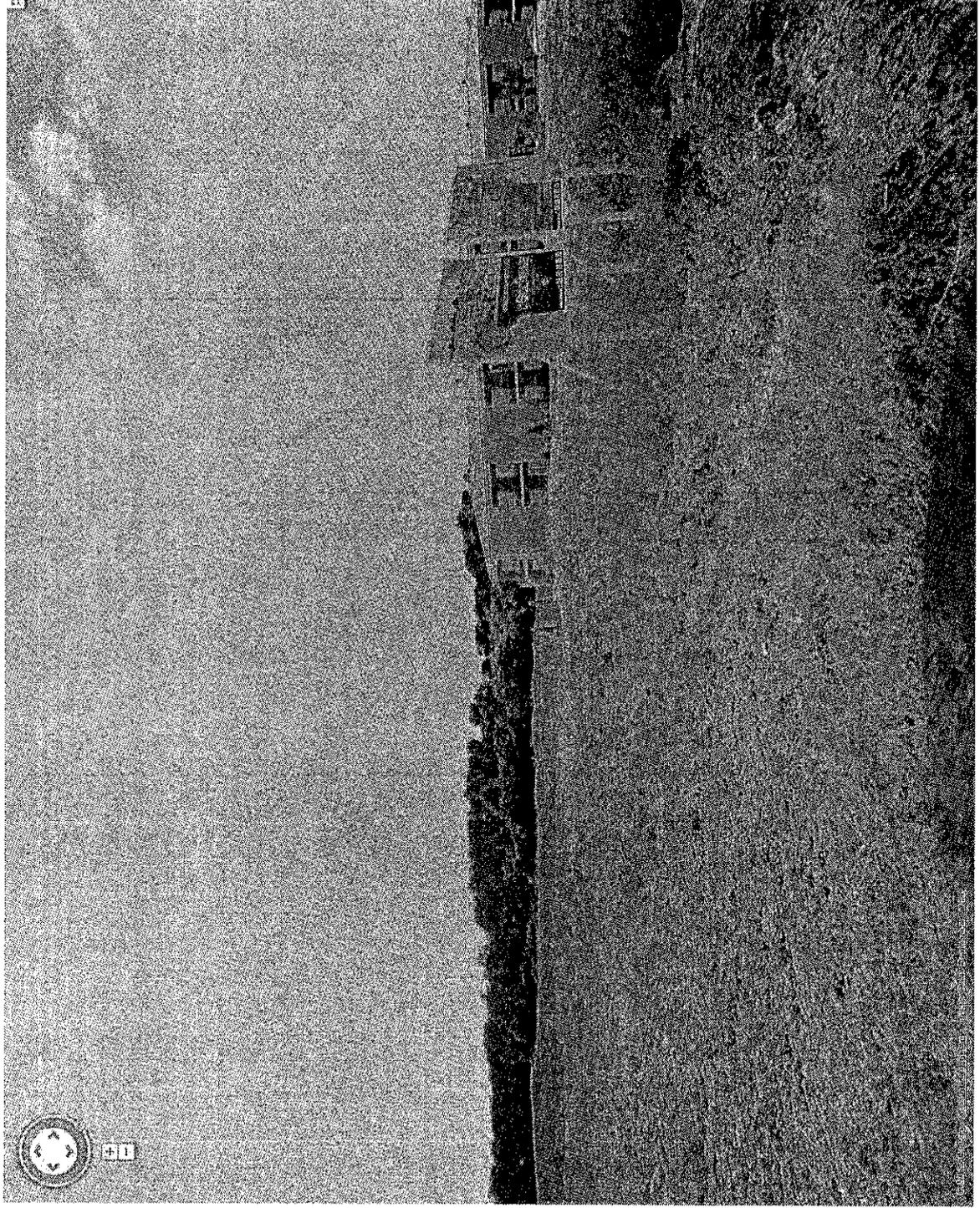
Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dérogations au titre de l'article L 122-2 alinéa 1er du code de l'urbanisme accordées à la commune de Cabriès sur la zone mentionnée ci-dessus.

Annexe 1 : plan de situation



Annexe 2 : Photo du site





COMMUNE DE CABRIÈS

Communauté du Pays d'Aix

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Cabriès, le 25 OCT. 2012

Le Maire

à

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix
Hôtel de Boadès
8, place Jeanne d'Arc
CS 40 868
13 626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

Direction Générale des Services

Dossier suivi par : Catherine EUSTACHE

Tel : 04.86.67.73.09

Fax : 04.42.22.21.04

Mail : catherine.eustache@cabries.fr

COURRIER RESERVE

Mme le Président

MOYENS GENERAUX

Service COURRIER

ARRIVÉ LE:

29 OCT. 2012

Objet : Logements aidés Calas

Nos réf : HC

N° *2012 des 2887*
Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix-en-Provence

Madame le Président,

et chère Amie

J'ai l'honneur de vous informer que la commune de Cabriès a engagé une procédure de déclaration de projets afin de réaliser une opération de 50 logements aidés à Calas.

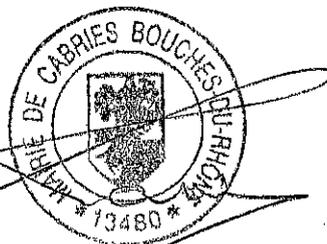
Cette procédure s'accompagne d'une mise en compatibilité du POS qui a fait l'objet d'une réunion des personnes publiques associées le 28 septembre 2012 au cours de laquelle vos services ont relevé le caractère exemplaire de cette opération.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous saisir d'une demande de dérogation à l'interdiction d'ouverture à l'urbanisation de cette zone naturelle et vous transmets pour instruction par vos services le présent dossier.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

10483 0 OCT. 2012

DIRECTION GENERALE ADJOINTE PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT			
D.G.A.	C.A.A.	M. C.deDev.	D. S. & C.T.
M.G.P.S.	M.E.S.R.	M.P.E.	M.A.D.U. & A.F.
D. O.A.			



Amie

Richard MARTIN

Maire de la commune de Cabriès

Vice-Président de la Communauté du Pays d'Aix

Hôtel de ville
BP1 - 13828 Cabriès Cedex

Téléphone : 04 86 67 73 00
Fax : 04 42 94 16 19

E-mail : maire@cabries.fr
Web : www.cabries.fr

OBJET : Aménagement de l'espace - Commune de Cabriès - Dérogation à l'interdiction d'ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle

Ne prend pas part au vote : JOISSAINS MASINI Maryse

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



05 DEC. 2012